

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

27 janvier 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	28
ABSENTS REPRESENTES :	5
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Nathaniel GUEDZE

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Pascal BAILLY, Mme Stéphanie METREAU, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, Mme Margaux HAPPEL, M. Mathieu LOUIS, M. Sébastien MAUMONT, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Mohamed MEZDAD

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à M. CLIN, M. Alain LECLERC qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET-MEHINTO, M. Jérémy NARBONNE qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, M. Ghassan NADER qui a donné pouvoir à M. LOUIS

Absents excusés non-représentés :

M. Foster ABU, Mme Samia TABAÏ

016/ OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « POLE TERRITORIAL DE COOPERATION ECONOMIQUE PARIS-VALLEE DE LA MARNE - PTCE »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'association « Pôle territoriale de coopération économique (P.T.C.E.) Paris-Vallée de la Marne » organise dans le cadre du projet « Association pour le maintien d'une agriculture paysanne » (A.M.A.P.) la distribution de paniers de légumes avec une récurrence toutes les deux semaines ;

CONSIDÉRANT que le coût des paniers est fonction du quotient familial de la Caisse d'allocations familiale. Ainsi le prix du panier est compris entre 5 et 16€ ;

CONSIDÉRANT que pour permettre cette prise en charge sociale et garantir l'équilibre budgétaire de la production l'association P.T.C.E. Paris-Vallée de la Marne sollicite une participation des partenaires sociaux (3 bailleurs et la Commune) à hauteur de 4 888€, soit 1 222€ chacun.

VU l'avis favorable de la commission citoyenneté du 20 janvier 2026,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 26 janvier 2026,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Michèle HURTADO, Maire-adjointe déléguée à la citoyenneté,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,**

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 222€ à l'association « Pôle territorial de coopération économique Paris-Vallée de la Marne » dans le cadre du projet d'A.M.A.P. ;

PRÉCISE que la somme attribuée ne peut être employée que pour cet objet ;

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 17/02/26
publié ou notifié le 18/04/26
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 13 février 2026

Le Maire,

Le Maire,

Maud TALLET


Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.